Publié le 19 décembre 2017. Dernière modification : 20 mai 2018. www.entreprises-coloniales.fr

SCIERIE DE LA GARE, Hanoï

Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. 70 : CONSTANTIS (J.), entrepreneur, Chiêm-hoa (Tuyên-Quang).

Annuaire général de l'Indochine française, 1933, p. 528 :

CONSTANTIS J.

Exploitation de bois,

30, quai Clemenceau, Hanoï Adr. Tél. : « CONSTANTIS ».

Téléphone nº 717.

Directeur: Jean Constantis.

Publicité

(Amicale tonkinoise des anciens combattants, Annuaire, 1935, p. 100)

SCIERIE DE LA GARE J. CONSTANTIS HANOÏ

ATELIERS près de la Gare P. V. (Entrée par la route Sinh-Tu) Téléphone : Nº 476

La plus importante et la mieux outillée BOIS DE TOUTES ESSENCES EN GRUMES ET DÉBITÉS TRAVAUX DE CHARPENTE ET MENUISERIE

Pas de frais généraux — Prix les plus bas — Tarif de bois sur demande

DATE INCONNUE : RACHAT DE LA SCIERIE PAR M. BERSET, des Cycles de l'Indochine

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

(Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 25 septembre 1952)

Suivant acte sous signatures privées en date, à Hanoï, du premier mars 1952, enregistré au 1^{er} bureau à Hanoï le 26 août 1952, volume 4-A, folio 47, nº 436, dont l'original a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Hanoï le deux septembre 1952,

— M. Louis Berset, industriel, nº 10 rue Borgnis-Desbordes à Hanoï,

a vendu à :

- M. Georges Ezaoui, propriétaire de la « Scierie du pont Doumer », route du Port à Hanoï ;
- un fonds de commerce de scierie mécanique exploité à Hanoï, voies 247 et 238, dénommé « Scierie de la Gare » comprenant :
 - 1°) L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;
- 2°) Le droit à la location ou l'occupation du terrain sur lequel sont édifiés les bâtiments servant à l'exploitation du fonds de commerce et appartenant à la ville de Hanoï;
 - 3°) Les constructions, matériel, machines et mobilier servant à son exploitation.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues soit en l'étude de Me Bordaz, 37, boulevard Gia-Long à Hanoi, soit au siège du fonds de commerce vendu, dans les vingt jours de la présente insertion.

La première insertion est parue au *Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine* n° 37 en date du 11 septembre 1952.

Pour seconde insertion : Georges EZAOUI